

Scène locale « Envole-toi » 2026

À retourner avant le 04 septembre 2026 à :

**L'Envolée Val Briard
lenvolee@valbriard.fr**

NOM DU GROUPE :

CONTACT :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

SITE WEB ou réseaux sociaux :

FORMATION (solo, duo, trio, quartet...) :

EXPERIENCE SCENIQUE : oui non

NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE, NUMERO PORTABLE DE CHAQUE MUSICIEN ET INSTRUMENT(S) JOUÉ(S) : (préciser si un ou plusieurs membres du groupe résident sur le Val Briard)

BESOINS TECHNIQUES :

DATE DE CREATION DU GROUPE :

Joindre un CV du groupe (une présentation courte du groupe) Joindre une fiche technique ainsi qu'une photo du groupe.

Les compositions du groupe seront les mêmes sur scène que sur le support joint (lien, fichier mp3 ou wav, clef USB) à cette fiche d'inscription.

Par la participation à la sélection, le groupe autorise les organisateurs, à utiliser toute prise de vue (photo ou vidéo) pour la promotion de l'événement.

Je déclare représenter le groupe et avoir pris connaissance du règlement.

Nom et prénom du représentant :

Fait à _____ le _____

Signature :

REGLEMENT

Article 1 : Conditions de participation :

1 - Inscriptions.

Les candidatures sont étudiées en pré-sélection par le jury et seules 4 formations seront retenues pour concourir à la soirée Scène locale « Envole-toi ».

Les dossiers de candidature doivent nous parvenir avant le 04 septembre 2026.

Les 4 formations retenues seront informées au plus tard le 17 septembre 2026.

Les participants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

Avoir au moins 16 ans : autorisation parentale à fournir au dossier pour les mineurs

Présenter au moins 1 composition originale.

Durée de présence scénique de 20 minutes.

Le projet ne doit pas être distribué ou sous contrat avec une maison de disque.

Article 2 : Dossier de candidature :

Chaque formation devra déterminer un représentant qui sera le contact principal entre les organisateurs et la formation.

Pour postuler, les éléments suivants devront nous être transmis :

- **La fiche d'inscription dûment renseignée et signée par le représentant de la formation,**
- **Une présentation du groupe,**
- **Une fiche technique si possible**
- **Un enregistrement présentant des compositions originales (format vidéo - mp3 – wav – ou lien dématérialisé)**
- **Seuls les musiciens qui figurent sur la fiche d'inscription pourront se produire**

Article 3 : Déroulement de l'évènement :

La soirée de sélection aura lieu : **Le Samedi 17 octobre 2026 de 18h à 22h environ** à L'Envolée, Communauté de Communes du Val Briard.

Les formations sélectionnées s'engagent à se produire aux dates et horaires déterminés par l'organisateur, lors d'une prestation publique d'une durée de **20 minutes**.

Les formations s'engagent à ce titre à être présentes sur les lieux du concert à partir de **14h** pour effectuer **les balances nécessaires**.

Cette prestation aura lieu sur une scène devant un public.

Les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite.

Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant l'évènement, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation.

Article 4 : Défraiement et Backline :

L'organisateur prendra en charge les repas.

Mise à disposition du matériel de L'Envolée :

- Kit micro
- Kit HF
- Kit son (face retour)

Backline :

- Batterie
- Ampli guitare
- Ampli basse
- Synthétiseur

Article 5 : Le jury

Le groupe retenu pour un accompagnement personnalisé avec les équipes de L'Envolée sera choisi par le public lors de la soirée du 17 octobre via un vote dématérialisé par QR-Code. En cas d'égalité, l'équipe de L'Envolée définira le lauréat.

Article 6 : Annonce du groupe lauréat :

L'annonce du groupe lauréat aura lieu à l'issue des auditions.

Article 7 : Prix :

Le groupe lauréat se verra bénéficier d'un accompagnement personnalisé pendant 1 an à l'issue de l'évènement qui pourra prendre différentes formes en fonction de l'avancement du projet :

*Coaching scénique (présence sur scène, prise de parole en public, déplacements...)

*Coaching technique et/ou administratif

*Concert en première partie d'un évènement local

*Enregistrement d'un ou plusieurs morceaux sur support numérique

Article 8 : Acceptation du règlement :

Le fait de participer à cet évènement implique de la part des candidats et des partenaires l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 9 : Force majeure :

La convention de partenariat se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Seront également considérés comme cas de force majeure le cas de grève entraînant l'impossibilité de la prestation par le groupe, ainsi que les intempéries.

Aucune compensation financière ne pourra être demandée au titre de la présente clause pour tout dommage éventuel évoqué par les cas énoncés ci-dessus.

Article 10 : Annulation du concours :

Le non-respect des obligations prescrites dans ce règlement entraînera l'annulation du résultat et des récompenses. Les organisateurs s'emploieront au strict respect des diverses clauses du présent règlement. Néanmoins pour faire face à toute éventualité qui pourrait nuire au bon déroulement de l'évènement.

L'organisateur prendra toute mesure nécessaire. Toute contestation ou différend concernant le présent évènement, notamment l'interprétation du règlement, sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur.

Le présent règlement doit être retourné signé par le représentant du groupe

Nom Prénom :

Date : Signature :